



CILAOS
Représentée par M. SEVESTRE Yves
73 rue Aristide Briand - 44 400 REZE
Tél. : 02.40.84.33.32

Département de Loire-Atlantique

Commune de JANS

Route du Plessis

Lotissement "Le Hameau des Nenuphars"

Permis d'aménager

PA n° 044 076 17 C3001 délivré par arrêté municipal du 8 Janvier 2018

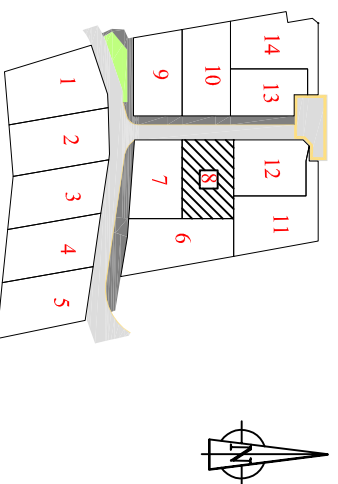
LOT n° 8

Adresse: 4, Impasse des Nénuphars
Cadastre: Section YC n° 366
Surface Arpentée: 442 m²
Surface de Plancher: 200 m²
Servitude particulière: OUI NON

Réalisé le 02/02/2021
Mis à jour après travaux le : 25/01/2022
(MAJ des altitudes voirie)

PLANS DE SITUATION

Sans échelle

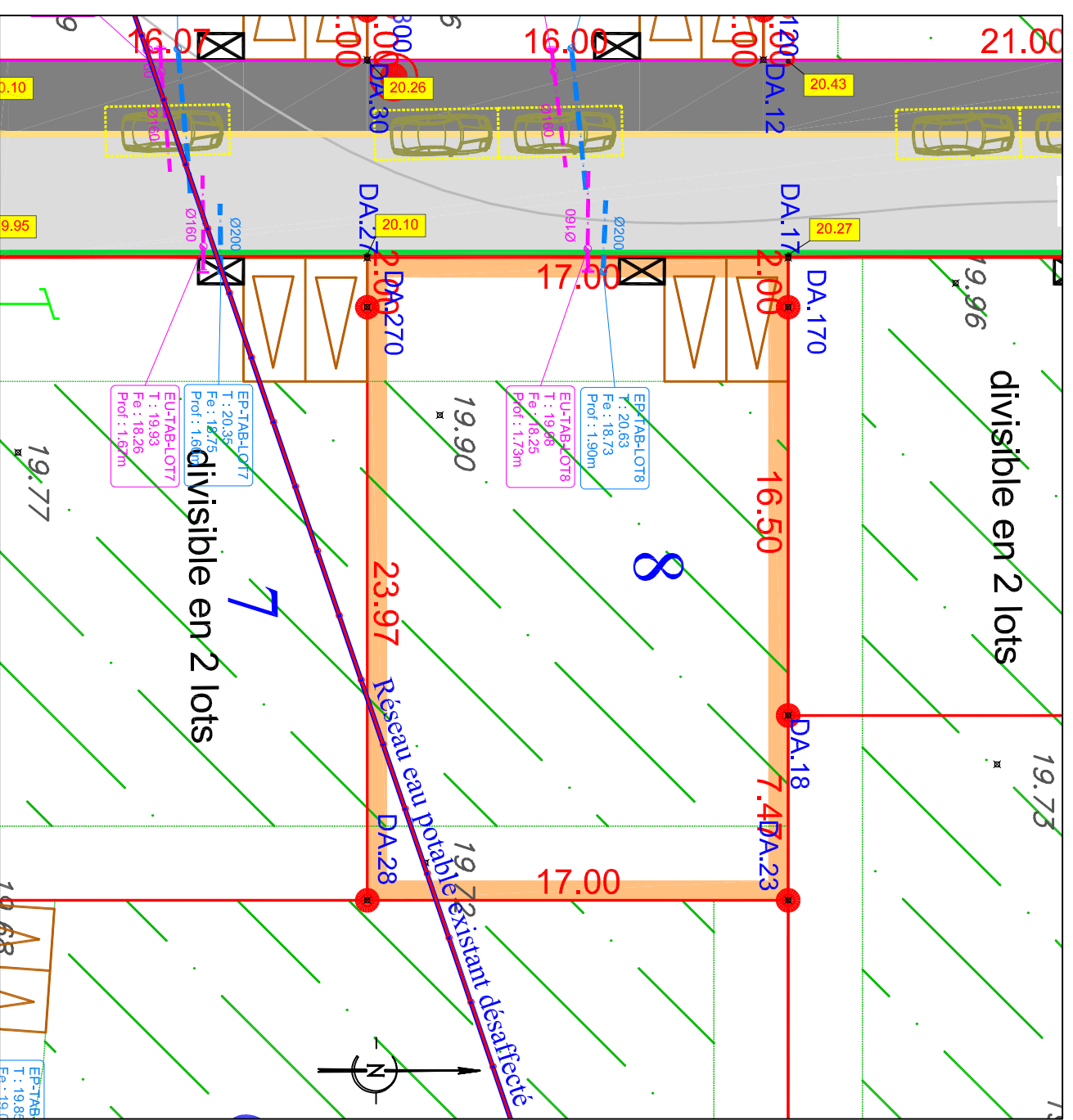


PLAN DE VENTE

SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.23	1353499,77	6278923,09	7,47
DA.18	1353492,30	6278923,09	16,50
DA.170	1353475,80	6278923,09	2,00
DA.17	1353473,80	6278923,09	17,00
DA.27	1353473,80	6278906,09	2,00
DA.270	1353475,80	6278906,09	23,97
DA.28	1353499,77	6278906,09	17,00
DA.23	1353499,77	6278923,09	
Superficie : 442 m ²			

Dossier B 7340

DÉFINITIF



ECHELLE: 1/250

LEGENDE

	Espace vert		Périmètre du Lot		Cote projet voirie
	Voie en enrobé noir		Périmètre du Lotissement		Tabouret eaux usées
	Trotoirs en enrobé noir		Bornes de remembrement ou OGE		Informations Tabouret LOT X
	Sentier piéton		Enclave non close 5m x 5m		T : Côte Tampon
	Stationnement (Marquage au sol uniquement)		Emplacement conseillé		Fe : Côte Fil d'Eau
	Marquage au sol en résine gravillonnée		Entrée de lot		Prof. : Profondeur
	Marquage en résine blanche		Accès et sortie de lot		Coffrets de branchement AEP, Telecom, etc.,
	Zone constructible du volume principal		Interdit		Candélabre
	Canalisation Eaux usées existante		Vegetation existante conservée		
	Réseau aérien ENEDIS existant		Cotes terrain naturel - AVANT TRAVAUX		
	Canalisation AEP Existante désaffectée		10.25		

NOTA:

- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et le cahier des prescriptions
- L'emplacement des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif
- Les côtes fil d'eau des réseaux de branchement EU et EP sont issues du plan de récolement de l'emprise VRD
- Les altitudes voiries sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, elles sont issues du plan d'EXE de l'emprise VRD
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toutes raisons d'ordre technique et/ou normative
- L'aménageur se réserve le droit, pour toutes raisons d'ordre technique, d'implanter les bornes EDF-400A sur les lots

Cabinet BCG
Agence BL AN
Dossier B 7340